



Secrétariat général (SG)

Genève, le 4 août 2023

Référence: **CL-23/20** – Aux États Membres de l'UIT;
Contact: Mme Béatrice Pluchon – Aux Membres de Secteur de l'UIT
Courriel: gbs@itu.int

Objet: **État d'avancement du projet de nouveau bâtiment et demande de contributions supplémentaires**

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de porter à votre attention le Document [C23/7\(Rév.1\)](#) du Conseil concernant l'état d'avancement du projet de nouveau bâtiment et les problèmes liés au processus de passation de marchés pour la désignation de l'entreprise générale, ainsi que les résultats des discussions du Conseil sur la question (voir ci-dessous dans l'[Annexe](#)).

Comme indiqué dans ces documents, il est essentiel de combler le déficit de financement constaté pour mener à bien le projet. Afin de remédier à ce problème, et comme l'a demandé le Conseil, le Secrétariat invite cordialement les membres à envisager de fournir des contributions volontaires supplémentaires et/ou un parrainage pour appuyer le projet de bâtiment. Conformément à la décision du Conseil, je vous saurais gré de présenter toute déclaration d'intérêt dans un délai de 30 jours à compter de la date de la présente lettre. Le Secrétariat rendra compte au Conseil des résultats de cette demande de contributions supplémentaires à sa prochaine session, qui doit se tenir les 19 et 20 octobre 2023.

Je vous suis profondément reconnaissante pour votre appui et votre soutien sans faille en faveur de l'organisation, et je suis convaincue que tous ensemble, nous serons en mesure de relever les défis actuels dans l'intérêt de l'organisation.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma haute considération.

(signé)

Doreen Bogdan-Martin
Secrétaire générale

Annexe: 1

ANNEXE

Résultats des discussions du Conseil sur le nouveau bâtiment

"Après avoir examiné attentivement les informations fournies par le secrétariat et à la suite d'une discussion sur la voie qu'il convient de suivre, nous sommes parvenus à un consensus, selon lequel le projet de bâtiment ne devrait pas être abandonné. Il est demandé au secrétariat de prendre les mesures nécessaires pour réévaluer la conception et les plans techniques existants pour le nouveau bâtiment, dans le cadre des paramètres généraux sur la base desquels le permis de construire a été accordé, dans le but d'aligner, autant que possible, les coûts du projet sur le budget actuellement approuvé. L'exercice de réévaluation et les travaux de conception y afférents entraîneront peut-être la caducité des marchés actuellement attribués et la nécessité de lancer un nouvel appel d'offres.

Le secrétariat a informé la commission ADM que les travaux sur cette question débuteraient sans délai après la conclusion de la présente session du Conseil.

Plus précisément, le secrétariat entreprendra simultanément des démarches visant à contribuer à combler le déficit de financement pour le projet et consistant:

- A) à envoyer, dans un délai de 30 jours, une lettre à tous les membres de l'UIT pour solliciter des dons et des parrainages, dans le respect du budget du projet et des exigences liées à la construction et sans perdre de vue les résolutions et décisions pertinentes de la Conférence de plénipotentiaires et du Conseil;
- B) à mener à bien une évaluation actualisée des besoins et à engager, dans les plus brefs délais, un dialogue avec les architectes pour examiner les dessins, les plans et toutes les estimations de coûts, et en vue de modifier ces éléments compte tenu des nouvelles exigences fonctionnelles de l'UIT;
- C) à poursuivre le dialogue avec le gouvernement suisse en ce qui concerne les coûts potentiels liés aux études, à la modification des dessins et des plans, et dans l'éventualité d'une demande future d'augmentation du prêt.

Lors de la session additionnelle de 2023 du Conseil, le secrétariat présentera les résultats des étapes énumérées ci-dessus et fera le point sur l'état d'avancement de ces activités et les échéances prévues, y compris les étapes visant à mettre en œuvre le projet selon le calendrier fixé. Le secrétariat devrait également veiller à ce que tous les Membres du Conseil demeurent informés de l'état d'avancement du projet de bâtiment et soient associés aux travaux, et organiser au moins une séance d'information avant la session additionnelle de 2023 du Conseil.

Le secrétariat devrait évaluer en permanence l'efficacité de la structure de gouvernance du projet, afin de garantir une prise de décision et une supervision optimales et prévenir le Conseil de la nécessité éventuelle d'un appui à cet égard.

Le Groupe MSAG participera activement et étroitement à la mise en œuvre des étapes susmentionnées par le secrétariat, afin de fournir au Conseil un avis indépendant et impartial sur le projet."
